FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MAGNUM GEL CAFARDS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la préparation

Nom du produit:	MAGNUM GEL CAFARDS
Type de biocide:	Insecticide appât
Type de substance:	Gel

Utilisation de la substance ou préparation Insecticide

Identification de la compagnie

Compagnie mettant le produit sur le marché:

MYLVA S.A.
Via Augusta, 48
08006- BARCELONA
Téléphone: +34 93 415 32 26 Fax: +34 93 415 63 44
e-Mail: mylva@mylva.eu

Numéro d'appel d'urgence: + 33 (0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange
Classification conformément aux Règlement (CE) 1272/2008 [UE-GHS/CLP]



ATTENTION
Aquatique chronique. Catégorie 1

Phrase(s) H:
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de sécurité:
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer les résidus du produit et de son récipient avec toutes les précautions possibles.

Autres dangers
Pas d'autres dangers connus

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition

Imidaclopride	2,15%
Bitrex®	0,008%
Excipients c.s.p	100%

Composants dangereux

CAS Nº	Nom	Classification R1272/2008 (CLP)
138261-41-3	Imidaclopride	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1,H400 Aquatic Chronic 1,H410

Classification D67/548/CEE (DSD)
Xn; R22 N; R50/53

4. PREMIERS SECOURS

Mesures générales de premiers soins
Eloigner immédiatement la personne de la zone contaminée et retirer les vêtements souillés ou contaminés. Laver les yeux avec de l'eau abondante pendant au moins 15 minutes. Veillez à retirer les lentilles de contact. Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau, sans frotter. Vérifiez la respiration. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Prenez le patient à un centre de santé et mettre si possible l'étiquette ou l'emballage.

NE JAMAIS LAISSER UNE PERSONNE SANS LUI PORTER SECOURS.

Mesures thérapeutiques: Traitement symptomatique.

EN CAS D'EMPOISONNEMENT APPELER ORFILA: + 33 (0)1.45.42.59.59

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité Non

Agents d'extinction appropriés
Pulvérisation d'eau (ne pas utiliser de jet d'eau direct), mousse, poudre chimique et CO_2.

Risques particuliers pendant l'extinction du feu
Les produits chimiques en combustion peuvent être toxiques et/ou irritants. Des mesures doivent être prises pour prévenir la filtration dans le sol et la propagation incontrôlable des agents d'extinction contaminants.

Equipement de protection contre le feu
Porter un appareil respiratoire autonome pour se protéger de la fumée ainsi que des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles
Assurer une ventilation adéquate

Mesures de protection de l'environnement
Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface ou souterraines aussi bien que du sol.

Méthode de nettoyage
Récupérer le produit de la surface affectée et ramasser l'eau de l'opération de nettoyage. En cas de déversement dans l'eau, éviter sa propagation en utilisant des dispositifs de retenue appropriés. Le produit recueilli doit être éliminé conformément à la réglementation locale. Avertir les autorités compétentes si on ne peut pas contrôler la situation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE
Instructions particulières de stockage:
Tenir le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien aéré.
Nous vous conseillons de conserver le produit à une température de préférence comprise entre 5ºC et 45ºC.

APPLICATIONS SPÉCIFIQUES
Insecticide

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION
Limites maximales d'exposition pour les professionnels Non déterminé.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION
Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire	Non nécessaire
Protection des mains	Gants protecteurs pour manipuler des produits chimiques, s'il y a manipulation directe et possible contact avec le produit.
Protection des yeux	Non nécessaire.
Protection de la peau	Porter un équipement de protection approprié.

Contrôles de l'exposition de l'environnement:
Le produit doit être manipulé et stocké conformément à la réglementation locale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Apparence:	Gel
Couleur:	Ambre - Marron
Odeur:	Caractéristique.

Importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	Non applicable
Solubilité dans l'eau:	Dispersable
Propriétés explosives:	Non applicable
Intervalle de distillation:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Point de congélation:	< 0ºC
Densité relative à 20 ºC :	1,20 – 1,25 g/ml
pH :	4 - 8
Viscosité (20 r.p.m. T-E, 20 ºC):	>20.000 mPa.s

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Conditions à éviter	Eviter des changements extrêmes de température.
Matériel à éviter	Bases solide.
Produits de décomposition dangereux:	Non applicable

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Orale	DL_{50} >20.000 mg/kg.	(rats)
Cutanée	DL_{50} >200.000 mg/kg.	(rats)
Inhalation	donnée non disponible.	

EFFETS DANGEREUX SUR LA SANTÉ
Yeux et peau
Imidaclopride: Non irritant pour les yeux et la peau (lapins)..

ÉTUDES À COURT ET LONG TERME
Sensibilisation
Imidaclopride : Pas d'agent de sensibilisation cutanée

Cancérogénicité
Imidaclopride: L'agent actif n'est pas cancérigène

Mutagénicité
Imidaclopride: L'agent actif n'est pas mutagène.

Toxicité pour la Reproduction
Imidaclopride: Non tératogène en expérimentation animale

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité	Toxique pour les organismes aquatiques.
Mobilité	Le produit est dispersable dans l'eau.
Persistance et dégradabilité:	Le produit est biodégradable.
Bio-Accumulation	Pas de données disponibles.
Résultats des évaluations PBT	Non applicable.
Autres effets indésirables	Non décrits

13. CONSIDERATION RELATIVES À L'ELIMINATION

Mise au rebut du produit
Observer la réglementation sur les vêtements et les mesures de protection.
Utiliser de l'eau carbonatée ou savonneuse pour nettoyer le sol et les objets contaminés. Ne pas jeter les eaux de rinçage dans les égouts ou dans l'environnement. Recouvrir le produit avec un matériel absorbant tel que du sable, de la terre ou de la terre diatomique pour empêcher sa propagation. Utiliser un conteneur de sécurité approprié afin de prévenir la contamination de l'environnement. Le produit ne doit pas être éliminé dans les réseaux municipaux d'assainissement, ni dans les égouts ou rivières. Le traitement ou la mise au rebut doit être effectué conformément aux lois en vigueur. Il doit être éliminé dans un centre de collecte des déchets autorisé. Le produit répandu ne peut pas être réutilisé et doit être éliminé.

Mise au rebut des récipients
Les récipients vides doivent être éliminés auprès d'un distributeur autorisé. “Le propriétaire final de résidus de récipients et de récipients à usage industriel et commercial, doit les conserver conformément aux conditions établies à l'article 12 de la loi sur les récipients et résidus 11/1997"

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Considérations particulières pour le transport
Utiliser des récipients incassables, en s'assurant qu'ils soient sécurisés et étiquetés selon la réglementation en vigueur.

Miscibilité à l'eau Dispersable.

Classification pour le transport par voie ferrée/route RID/ADR:
Non classé comme dangereux

Classification pour le transport maritime, code-IMDG:
Cette marchandise est prise en charge par la mer, en conformité avec les dispositions de la IMDG, sans présenter aucun danger dans le chargement, le transport et le déchargement

Classification pour le transport aérien IACO/IATA:
Non classé comme dangereux

Numéro NU	3082
Classe	9
Groupe d'Emballage	III
Catégorie de danger	90

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases-R- citées au paragraphe 3
Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
R22 Nocif en cas d'ingestion.

Classification conformément aux Reglamento (CE) 1272/2008 [UE-GHS/CLP
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Utilisation recommandée
Lire soigneusement l'étiquette avant utilisation. Ne pas mélanger avec un autre produit chimique. Lire soigneusement l'étiquette avant d'utiliser ce produit. Instructions d'utilisation: application localisée.
Suivre les instructions d'utilisation afin de prévenir les risques sur les personnes et l'environnement.

Informations supplémentaires
Les informations énoncées ci dessus sont fondées sur les connaissances et sur la bonne exécution des fiches signalétiques de sécurité de produit des fabricants de matières premières. Néanmoins, elles ne peuvent être interprétées comme une garantie pour toute propriété particulière du produit. Par conséquent, seul l'usager est responsable de décider de la convenance ou de l'utilité des informations fournies.